

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ALEX

N° 2022_42

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Séance du 5 septembre 2022

Le lundi 5 septembre 2022 à 20h00, le Conseil municipal de la Commune d'Alex s'est réuni en Salle du Conseil sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation
30 août 2022

Date d'envoi en Préfecture
7 septembre 2022

Date d'affichage
12 septembre 2022

Etaient présents :

Gérard CROZIER, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(s) : Jean-Michel CHAGNON (procuration à Gérard CROZIER), Rodrigue ROUBY (procuration à Denis CORNILLON), Pascale REYNAUD (procuration à Line NAUD), Virginie PUGLIESE (procuration à Lionel ROUQUET), Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Adla FRECHET (procuration à Laurent AUBRET)

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
21	0	0

Secrétaire de séance : François DE SAINT VICTOR

Marché de travaux relatif à la construction de la maison médicale - Lot n°04 – Menuiseries extérieures – Avenant n°1 - Autorisation de signature

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Commande publique et notamment ses articles L.1413-2, L.2123-1 et suivants,

Vu la délibération n°2022-11 en date du 14 Mars 2022 portant attribution des marchés de travaux concernant l'opération de construction de la Maison médicale,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les termes de la délibération du 14 Mars 2022 portant attribution des marchés de travaux concernant l'opération de construction de la Maison médicale.

Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	Montant HT (en euros)
Lot 1 – Terrassement – VRD	LIOTARD TP 26340 AUREL	7661.79
Lot 2 – Gros œuvre	SATRAS 26250 LIVRON	65 000.00
Lot 3 – Charpente Couverture	RENOV TRAITE 26100 ROMAN	25 965.18
Lot 4 – Menuiseries extérieures	DELORME BATTANDIER 07100 ANNONAY	34 597.11
Lot 5 – Façade	SPEF FACADES 26200 MONTELIMAR	5614.45
Lot 6 – Chape	DUCLAUX CHAPE 26760 BEAUMONT LES VALENCE	7957.70

Lot 7 – Cloison doublage	TEDESCHI 07500 GUILHERAND GRANGES	41 175.51
Lot 8 – Electricité – Courants forts et faibles	CONTACT ELECTRICITE 26400 CREST	30 017.88
Lot 9 – Plomberie sanitaires	SAS LACHARNAY 26100 ROMANS SUR ISERE	19 052.00
Lot 10 – Chauffage – Ventilation – Climatisation	SAS LACHARNAY 26100 ROMANS SUR ISERE	30 130.00
Lot 11 – Carrelage Faïence	TEDESCHI 07500 GUILHERAND GRANGES	5234.03
Lot 12 – Sols souples	AD SOLS 26000 VALENCE	4326.11
Lot 13 – Peinture	ALT DURAND 07500 GUILHERAND GRANGES	7710.42
Lot 14 - Métallerie	BONHOMME METALLERIE 26120 MONTELIER	2055.00
TOTAL		286 497.18

Il indique qu'il convient par la présente délibération de valider un avenant au lot n°4 relatif aux menuiseries extérieures. Cet avenant, d'un montant de 620 euros HT concerne la modification de la conception de la porte d'entrée donnant sur la salle d'attente, initialement prévue vitrée sur toute la hauteur.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'adopter** les termes de l'avenant n°1 au lot n°4 du marché de travaux de la Maison Médicale, relatif aux « menuiseries extérieures »,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'avenant en question,
- **Etant précisé** que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont prévus au sein du budget communal,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens,

La délibération est adoptée à l'unanimité

M. Gérard Crozier
Maire d'Alex



Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de transmission ou contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme
- date de publication et/ou notification.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes :

- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.